



2023-10  
149

N° de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

**SÉANCE ORDINAIRE** du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le **3 octobre 2023**, à 19 h 35, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants :

Siège #1 - Guylaine Larochelle  
Siège #2 - Gaétan Roy  
Siège #3 - Samuel Roy  
Siège #4 - Tonia Despont  
Siège #6 - Éric Trudel

Est/sont absents à cette séance :

Siège #5 - Michel Turcot

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.  
Est aussi présent, Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim.

## 1 - OUVERTURE DE SÉANCE

Avis public de cette séance a été donné le 29 septembre 2023 et avis personnel de convocation a été adressé à tous les membres du conseil. Après la vérification du quorum et de la publication de l'avis de la séance ordinaire, le Maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par Madame Tonia Despont et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gaétan Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Que l'ordre du jour, tel que produit, soit adopté.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023
  - 3.2 - Séance extraordinaire du 26 septembre 2023
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - CORRESPONDANCE
  - 5.1 - Correspondance / CEPLAC / Demande d'aide financière
  - 5.2 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Procès-Verbaux
  - 5.3 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Règlements
  - 5.4 - Correspondance / École secondaire St-Charles / Demande de commandites
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES

2023-10  
150



N° de résolution  
ou annotation

- 7.1 - Adoption / Dépenses / Septembre 2023  
7.2 - Résolution d'appui / Renouvellement / Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada  
8 - TRAVAUX PUBLICS – AQUEDUC-ÉGOUTS  
8.1 - Dépôt / Rapport / Directeur des travaux publics / Septembre 2023  
8.2 - Autorisation / Dépôt d'aide financière / Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales / Projet du garage (483 Boulevard St-Pierre)  
8.3 - Résolution / Plan d'intervention des conduites et des chaussées / Approbation  
8.4 - Résolution / Demande d'aide financière / Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) – Projet Rang du Sault et Rang 1  
8.5 - Résolution / Approbation / Programmation (TECQ) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024  
8.6 - Résolution / Autorisation / Appel d'offres publics sur invitation / Postes de pompages  
8.7 - Résolution / Autorisation / Appel d'offres publics (SÉAO) / Projet garage (483 Boulevard St-Pierre)  
8.8 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien et déneigement des chemins municipaux  
9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE  
9.1 - Dépôt / Rapport / Directeur du service d'incendie et de sécurité publique / Septembre 2023  
9.2 - Demande d'aide financière / Formation pompier / Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires / Ministère de la Sécurité publique  
9.3 - Embauche / Pompier  
9.4 - Avis de Motion pour la modification du Règlement 2022-226  
Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés (Article 6.3 et 7.3 : Disposition de la neige)  
10 - LOISIRS & CULTURE  
10.1 - 10.1 Dépôt / Rapport / Camp de jour / Édition 2023  
11 - URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
11.1 - Promesse de vente & d'achat / Lot #3 693 042  
11.2 - Promesse de vente & d'achat / Lot #3 693 059  
12 - VARIA  
13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS  
14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 - Séance ordinaire du 5 septembre 2023

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Trudel,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 septembre 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 3.2 - Séance extraordinaire du 26 septembre 2023

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 septembre 2023 fut remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

2023-10  
151

2023-10  
152



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 26 septembre 2023 soit adopté et dispensé de lecture.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4 - MOT DU MAIRE**

Sujets du mot du maire:

- Départ de M. Frédéric Corneau après 13 mois et pour une opportunité de carrière
- On garde le cap sur la progression des dossiers municipaux avec l'intérim de M. Claude Morin au poste de DG
- La revue comptable est en cours avec la firme de vérification et la présence de Valérie Bergeron
- L'arrivée d'Édith aux loisirs permet le développement des activités et la rencontre de tous les intervenants et organismes de Saint-Raphaël

#### **5 - CORRESPONDANCE**

##### **5.1 - Correspondance / CEPLAC / Demande d'aide financière**

Monsieur Morin présente la demande d'aide financière du CEPLAC, explique le rôle du CEPLAC et leur demande qui est similaire aux années antérieures. Il profite de l'occasion pour aviser les membres des informations fournies par l'organisme notamment, le procès verbal de la dernière assemblée, les états financiers et les rapports des tests de la qualité de l'eau du lac. Monsieur Morin suggère d'accepter la demande d'aide financière.

Madame la conseillère Guylaine Larochelle demande s'il était possible d'avoir l'information sur la qualité de l'eau du lac. Monsieur explique les résultats en mentionnant que la qualité de l'eau s'est amélioré au cours de l'été selon les résultats obtenus.

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **DE REMETTRE** une aide financière de 2500.00\$ tel que demandée par le CEPLAC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.2 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Procès-Verbaux**

À la demande du citoyen, la demande d'information a été complétée.

##### **5.3 - Correspondance / Demande d'accès à l'information / Règlements**

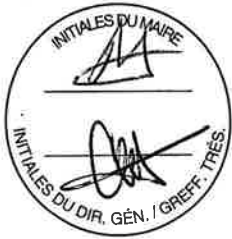
À la demande du citoyen, la demande d'information a été complétée.

##### **5.4 - Correspondance / École secondaire St-Charles / Demande de commandites**

Monsieur Morin présente la demande commandite pour l'album des finissants de l'École secondaire Saint-Charles. Il explique leur demande qui est similaire aux années antérieures, celle-ci étant entre 50\$ et 100\$. Le conseil autorise la commandite.

2023-10  
153

2023-10  
154



N° de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Trudel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** la commandite de 75\$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions posées par l'assemblée:

M. Denis Lafond, résident secteur du Rocher-Fleury: Évolution pour la vérification des États Financiers 2022? M. le Maire, donne un compte-rendu de la situation.

Mme. Breton, résidente secteur Ste-Marie-Anne: Suivi et demande de toiture pour le terrain de pétanque. M. le Maire avise que le coût est important et que nous attendons une opportunité de subvention.

M. Martin Dion, secteur des Fiefs: demande si l'avis de motion signifie qu'il sera possible d'arriver à une solution à temps pour l'hiver?. M. le Maire avise que l'on travaille en ce sens.

## **7 - ADMINISTRATION - GESTION DES SERVICES**

### **7.1 - Adoption / Dépenses / Septembre 2023**

**ATTENDU** qu'une copie de la liste des comptes du mois de septembre 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance, de questionner et d'autoriser les déboursés;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'APPROUVER** les dépenses du mois de septembre 2023 au montant de 377 113.09\$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 - Résolution d'appui / Renouvellement / Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024-2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada**

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce

2023-10  
155

2023-10  
156



N° de résolution  
ou annotation

programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Tonia Despont

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que la municipalité de Saint-Raphaël demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8 - TRAVAUX PUBLICS – AQUEDUC-ÉGOUTS**



N° de résolution  
2023-10 annotation  
157

### 8.1 - Dépôt / Rapport / Directeur des travaux publics / Septembre 2023

Le directeur des travaux publics dépose le rapport mensuel, en fait la lecture et ajoute que l'équipe débute la préparation hivernale des équipements et des installations.

### 8.2 - Autorisation / Dépôt d'aide financière / Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales / Projet du garage (483 Boulevard St-Pierre)

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le projet de réfection du garage municipal comme nécessaire au bon fonctionnement des travaux publics;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat la firme « Architectes Roberge et Leduc » pour la réalisation de plans et devis dans le projet de réfection du garage municipal lors de l'achat;

**ATTENDU** la réception de l'estimation préliminaire de la part de Monsieur Louis Leduc, architecte d'un montant de 400 000\$ ;

**ATTENDU QUE** ledit montant estimé s'élève à plus que 100 000\$ ;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Trudel  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à procéder au dépôt de la demande d'aide financière au programme d'amélioration et de construction d'infrastructure municipales (PRACIM) pour la réalisation des travaux de réfection du garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10  
158

### 8.3 - Résolution / Plan d'intervention des conduites et des chaussées / Approbation

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a confié à Tetra Tech QI inc. le mandat de réaliser le plan d'intervention d'égouts et des chaussées ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce plan d'intervention est admissible au programme TECQ ;

**CONSIDÉRANT QUE** Tetra Tech QI inc. a réalisé ledit plan d'intervention – Révision 01 – Septembre 2023 à la satisfaction de la Municipalité et du MAMH ;

**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **QUE** la Municipalité de Saint-Raphaël accepte la révision 01 du plan d'intervention de septembre 2023 préparé par Tetra Tech QI inc. et demande au MAMH l'approbation du document.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10  
159

### 8.4 - Résolution / Demande d'aide financière / Programme d'aide à la voirie locales (PAVL) – Projet Rang du Sault et Rang 1

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;



N° de résolution  
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2023-10  
160

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Raphaël doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Raphaël choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Raphaël autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Gaétan Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D' AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.5 - Résolution / Approbation / Programmation (TECQ) – Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Roy  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux no.3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a



N° de résolution  
ou annotation

2023-10  
161

- été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
  - QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
  - QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8.6 - Résolution / Autorisation / Appel d'offres publics sur invitation / Postes de pompages**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté la programmation de la TECQ 2019-2023 établissant la réfection et mise aux normes des postes de pompage comme étant prioritaire pour l'année 2023-2024:

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « Tetra Tech Qi inc. » pour la réalisation de plans et devis dans le projet de réfection des postes de pompage;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Éric Trudel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à procéder à un appel d'offres public (SÉAO) pour la réalisation des travaux de réfection des stations de pompage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10  
162

**8.7 - Résolution / Autorisation / Appel d'offres publics (SÉAO) / Projet garage (483 Boulevard St-Pierre)**

**ATTENDU QUE** le conseil a adopté le projet de réfection du garage municipal comme étant planifié pour l'année 2023-2024:

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « Roberge-Leduc, architectes » pour la réalisation de plans et devis dans le projet de réfection du garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Éric Trudel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** Monsieur Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à procéder à un appel d'offres public (SÉAO) pour la réalisation des travaux de réfection du garage municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10  
163

**8.8 - Adjudication de contrat / Appel d'offres sur invitation / Entretien et déneigement des chemins municipaux**

**ATTENDU** que dans un souci d'efficacité et de sécurité et afin d'éviter





N° de résolution  
ou annotation

ultimement une surcharge de travail aux équipes municipales dédiées au déneigement de la Municipalité, la Municipalité a jugé bon de fractionner son territoire et d'offrir à contrat une partie de son territoire à une entreprise de déneigement locale;

**ATTENDU** que dans un soucis d'équité, la municipalité a procédé à un appel d'offres-sur-invitation auprès des entrepreneurs en déneigement de saint-Raphaël;

**ATTENDU** que suite à la réception d'une seule soumission de l'entreprise « Le Domaine SK s.e.n.c », datée du 27 septembre 2023, d'une durée d'un (1) an, saison 2023-2024, d'un montant de 27 249.08\$ incluant les taxes, et comportant une option de 2 années additionnelles au montant de 29 187.08\$ incluant les taxes, saison 2024-2025 et 29 519.83\$ pour la saison 2025-2026, pour le déneigement des rues identifiées selon le devis;

**ATTENDU** que le conseil suggère de retenir les options « années supplémentaires » et ceux-ci ont votés à l'unanimité pour l'adjudication du contrat avec les options;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont,  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** l'adjudication d'un contrat de déneigement avec l'entreprise « Le Domaine SK s.e.n.c », pour la fourniture de services de déneigement des rues au devis, d'une durée de trois (3) ans, saison 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 aux termes ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **9.1 - Dépôt / Rapport / Directeur du service d'incendie et de sécurité publique / Septembre 2023**

Le directeur des incendies et de la sécurité publique présente le rapport mensuel des 3 services; incendie, premiers répondants et sécurité civile aux membres du conseil et à la population.

### **9.2 - Demande d'aide financière / Formation pompier / Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires / Ministère de la Sécurité publique**

**ATTENDU** que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**ATTENDU** que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**ATTENDU** qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**ATTENDU** que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**ATTENDU** que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Raphaël désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;



N° de résolution  
ou annotation

2023-10  
165

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Raphaël prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**ATTENDU** que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bellechasse en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Éric Trudel  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bellechasse.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.3 - Embauche / Pompier

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du service de sécurité publique;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des officiers du service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Antonin Bélanger était pompier pour la municipalité de Lac Etchemins;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Antonin Bélanger est une relève identifiée et disponible pour plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que M. Bélanger habite dans la municipalité donc, à proximité de la caserne;

**CONSIDÉRANT** les disponibilités de Monsieur Antonin Bélanger et son intérêt à joindre l'équipe en place;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Bélanger s'engage avec le service de sécurité incendie à respecter les politiques et procédures de même que l'engagement minimal requis de présence lors des activités, formations, pratiques et interventions et ce pour plus un minimum de 3 ans;

**CONSIDÉRANT** qu'un nouveau pompier requière plus de 2 ans en formation et en expérience avant d'être pleinement efficace et que celui-ci a déjà un bagage d'expérience ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Bélanger a de très bonnes références de son SSI passé;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Tonja Despont  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**D'EMBAUCHER** M. Antonin Bélanger à titre de pompier volontaire pour la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2023-10  
166

### 9.4 - Avis de Motion pour la modification du Règlement 2022-226 Règlement portant sur la Sécurité publique et protection des personnes et des propriétés (Article 6.3 et 7.3 : Disposition de la neige)

**AVIS DE MOTION** est par la présente donné par monsieur le conseiller Samuel Roy, qu'il sera adopté à une prochaine assemblée, le règlement no. 2022-226 intitulé: « Règlement concernant la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » tel que reproduit au registre des règlements de la Municipalité.



N° de résolution  
ou annotation

**ATTENDU** que la municipalité de Saint\_Raphaël tient à adopter un nouveau règlement concernant la Sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés afin d'y modifier certains articles;

**ATTENDU** que la refonte des articles 6.3 et 7.3 en lien avec la disposition de la neige, les interdictions de déneiger les routes fermés l'hiver est nécessaire pour le biens communs;

**ATTENDU** qu'il y a dispense de lecture pour ledit règlement;

**EN CONSÉQUENCE, il est RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'ACCEPTER** l'avis de motion.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10 - LOISIRS & CULTURE**

### **10.1 - 10.1 Dépôt / Rapport / Camp de jour / Édition 2023**

Le service des loisirs dépose pour consultation le rapport du camp de jour 2023.

## **11 - URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **11.1 - Promesse de vente & d'achat / Lot #3 693 042**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Raphaël a reçu en bonne et du forme une promesse d'achat concernat le lot 3 693 042;

**ATTENDU** que le montant proposé correspond à celui inscrit à la « Politique d'aliénation des immeubles » de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier par intérim à accepter la promesse d'achat et de procéder à la vente du bien selon les règles en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **11.2 - Promesse de vente & d'achat / Lot #3 693 059**

**ATTENDU** que la municipalité de Saint-Raphaël a reçu en bonne et du forme une promesse d'achat concernat le lot 3 693 059;

**ATTENDU** que le montant proposé correspond à celui inscrit à la « Politique d'aliénation des immeubles » de la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont**  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- **D'AUTORISER** le directeur général et greffier-trésorier par intérim à accepter la promesse d'achat et de procéder à la vente du bien selon les règles en vigueur.



N° de résolution  
ou annotation

2023-10  
169

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**12 - VARIA**

Aucun point

**13 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Denis Lafond, résident secteur du Rocher-Fleury: Quel est le statut lié au règlement d'emprunt pour la réfection du rang 1 étant donné la modification du projet? M. Morin explique que le règlement sera modifié afin de refléter le nouveau projet et qu'aucun engagement financier n'était actuellement engagé et donc, que le tout sera régularisé en fonction de l'acceptation ou non à la demande de subvention.

**14 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Tonia Despont,  
**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

- que cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h16 hrs

Richard Thibault  
Maire

Claude Morin, Adm.A.,c.C.M.C.  
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A.,c.C.M.C., Directeur général et greffier-trésorier par intérim

Je, Richard Thibault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire